

## LE CLUB DU CARILLON

Le 9 janvier dernier, les 104 membres âgés de 57 à 92 ans, se sont réunis pour la traditionnelle galette des Rois avant d'enchaîner avec la Chandeleur en février et le loto le dernier week-end de mars. Mais le point fort, c'est sans doute le voyage au Puy du Fou prévu le 1<sup>er</sup> week-end de septembre. Si vous êtes intéressés, sachez que ce voyage est également accessible aux personnes extérieures au club. Renseignements : 06 36 45 27 72



## LES MAINS CRÉATIVES

Vous aimez la couture et la broderie ? Alors, si vous êtes membres d'une association désireuse d'échanger des savoir-faire, ou si vous souhaitez simplement intégrer Les Mains Créatives et profiter ainsi d'après-midi conviviales, vous serez chaleureusement accueillis. L'association vous fera découvrir ses réalisations tels que les patchworks et autres attrape-rêves, et aura à cœur de partager avec vous ses secrets de fabrication dans la bonne humeur ! Les réunions ont lieu le mardi après-midi de 14h à 17h, dans l'ancienne Mairie de Corneville sur Risle. Infos Magda SEBIRE : 02 32 57 04 13

## ETAT CIVIL


## Décès

- Mme Pierrette FONTAINE, décédée le 09 novembre 2019
- Mme Agnès CALLEWAERT, décédée le 10 novembre 2019
- Mme LEFEBVRE Nicole, décédée le 16 décembre 2019
- M. BAYON André, décédé le 19 décembre 2019

## Naissances

- Rose HEUTTE BAUDOIN, née le 13 février 2019
- Thibaut NICOLAS, né le 10 novembre 2019
- Jules CORNU, né le 08 décembre 2019
- Tom CARABY, né le 12 décembre 2019
- Martin MEULAN, né le 17 décembre 2019
- Maëlysia SABLÉ, née le 04 janvier 2020

## LA MAIRIE

 [www.facebook.com/Mairie-de-Corneville-sur-Risle](http://www.facebook.com/Mairie-de-Corneville-sur-Risle)  
2621 Chemin de la Vierge - 27500 Corneville-sur-Risle  
Tel : 02 32 57 00 44 - Fax : 02 32 41 70 67  
Mail : mairie-de-cornevillesurisle@wanadoo.fr  
Permanences : Mardi de 16h30 à 18h30, jeudi de 10h à 12h et vendredi de 14h à 16h.

Pour toute naissance, la commune offre 16 € pour l'ouverture d'un livret de Caisse d'Épargne. Mais attention, certains avis de naissance ne parviennent pas en Mairie si les parents ne sont pas mariés... Pensez-y !

Vie sportive  
LES BATAILL'EURE, SACRÉS CHAMPIONS DE FRANCE DE FLECHETTES

Deux équipes de Corneville étaient présentes à Saumur lors des championnats de France de fléchettes électroniques par équipes : la Team Tricard et les Bataill'eure. Si la première s'est inclinée en 8<sup>e</sup> de finale, les Bataill'eure se sont quant à eux illustrés au point d'arriver en finale. Le match ultime n'a pas ménagé les cœurs sensibles puisqu'après avoir mené 2 à 0, les Bataill'eure se sont fait rattraper à deux manches partout. Mais, nos champions cornevillais ne manquant ni de sang-froid, ni de ressources, ont rapidement repris l'avantage et remporté le match. Désormais champions de France level 2, ils sont maintenant sélectionnés pour les championnats d'Europe au Portugal en octobre 2020. Bravo !



L'équipe cornevillaise des "Bataill'eure" composée d'Emmanuel Langlois, Benoît Varin, Julien Toulain, Sylvain et Johnny Boudin entourent Sophie et Denis, gérants du commerce multi-services (avenue Planquette à Corneville) où l'équipe s'entraîne.

## CORNEVILLE, TERRE DE CHAMPIONS

Décidément, les champions seraient presque monnaie courante à Corneville. Souvenez-vous de Nicolas Mangold (Champion du Monde de Culturisme -70kg, et champion de France -70kg) ou encore Louane Provost (Championne de l'Eure et 3<sup>ème</sup> aux Championnats de France de Karaté).



## Vie scolaire

## L'APE DES PETITS CORNEVILLAIS FOURMILLE D'IDÉES

L'association des parents d'élèves des Petits Cornevillais a été créée en septembre 2019 afin de soutenir au mieux les projets pédagogiques et les sorties scolaires. Et pour cela, il faut dire que Mickaël Portello (Président), Caroline Valleys (secrétaire), Guillaume Drieu (trésorier) et les nombreux bénévoles qui les entourent ne manquent pas d'idées. Ainsi, à l'occasion du Noël des écoles de Corneville, ils se sont investis dans un très joli marché de Noël. Des objets fabriqués par les enfants et par certains parents étaient proposés à la vente ainsi qu'une multitude de douceurs à déguster sans modération. Bilan de l'opération : 800 € qui sont directement allés grossir la cagnotte ! Forts de ce succès, les membres de l'APE ont alors proposé un loto le dernier week-end de janvier et là encore ils ont fait mouche puisque l'opération a rassemblé plus d'une centaine de personnes. Mais si l'objectif premier est de récolter un maximum de fonds pour les écoliers cornevillais, l'APE met un point d'honneur à organiser des moments de convivialité pour créer du lien entre tous les acteurs de la vie scolaire. Ainsi, en novembre, l'APE a organisé un atelier "découverte de la couture" grâce à la collaboration de mamans aux doigts de



fée. Le 28 mars prochain, parents et enfants ont rendez-vous à l'Éventail afin de profiter de jeux en bois prêtés par la médiathèque de Pont-Audemer. Enfin, pour finir l'année en beauté l'association participera pleinement à la fête des écoles en partenariat avec les institutrices. Nos parents d'élèves plus motivés que jamais seront présents pour tenir les stands de la kermesse, la buvette et animer la grande tombola.... Alors, à vos agendas !

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de l'APE, n'hésitez pas à contacter Mickaël Portello au 06 77 80 02 28... Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !



Corneville peut être fière de ses associations qui savent travailler de concert. En effet, pour le Noël des écoles, le Comité d'animation a tenu à s'investir en offrant aux enfants le traditionnel spectacle de Noël. En juin, pour la fête des écoles, le comité sera une fois de plus aux côtés des institutrices et de l'APE pour, cette fois-ci, assurer la restauration avec leurs fabuleuses saucisses frites. Bravo pour ce joli partenariat !

## LE CORNEVILLAIS

Bulletin d'informations municipales n°8 - février 2020



Madame, Monsieur,

C'est avec une forte émotion que j'écris ces quelques lignes pour mon dernier éditorial. Ce fut un grand honneur pour moi de servir notre commune. Elu pour la première fois en 2001, j'ai reçu en 2006 les clés de la commune de M. Rémy Leclair qui avait jugé qu'il était temps pour lui de se retirer. Après une mûre réflexion, j'ai décidé de faire la même chose 15 ans plus tard, tant il est vrai qu'il est sage de savoir s'arrêter au bon moment.

Mon expérience de maire a été des plus enrichissantes avec de merveilleuses rencontres au niveau des acteurs de la vie locale. Je pense ainsi aux bénévoles des associations, aux professeur(e)s des écoles, aux commerçants et chefs d'entreprises mais aussi aux sportifs et à tous ceux qui nous ont fait vibrer par leurs talents.

Je pense aussi aux élus et au personnel communal, mes collaboratrices et collaborateurs dévoués et dignes de confiance. Grâce à eux, j'ai toujours trouvé le soutien et l'écoute et je tiens à leur témoigner ma profonde reconnaissance. Je garde ainsi de merveilleux souvenirs des grands projets chers à mon cœur qui ont pu voir le jour durant mes mandats. J'ai bien entendu à l'esprit la construction de la nouvelle mairie en 2014 qui a facilité les démarches de votre quotidien. Mais si il y a un dossier dont je suis particulièrement fier, c'est sans doute celui de l'aménagement du giratoire route de Rouen. Ce projet que j'ai porté et défendu, a mis fin aux accidents dramatiques à répétition et ainsi a permis de sauver des vies.

Aujourd'hui, le temps est donc venu pour moi de passer la main à la prochaine équipe qui vivra sa propre expérience et qui est accompagnée de tous mes vœux de réussite. Ne pas décevoir, voilà le principal objectif.

Je vous remercie pour votre confiance. Surtout, faites votre devoir, n'oubliez pas d'aller voter !

Bien à vous,

Jean-Claude Garnaud  
Maire de Corneville-sur-Risle



## AGENDA

**Vendredi 28 mars**  
Fête des jeux  
à la Salle de l'Éventail  
Organisée par l'APE des Petits Cornevillais

**Vendredi 28 mars**  
Loto à la Salle communale  
Organisée par le Club du Carillon

**Samedi 4 avril 2020 à 18h30**  
Messe à l'Église de Corneville-sur-Risle

**Vendredi 8 mai 2020**  
Commémoration du 8 mai 1945

**Dimanche 10 mai 2020**  
Foire à tout au parc sportif  
Organisée par le Comité d'animations

### ■ FLEURISSEMENT : CE N'EST QU'UN DÉBUT !



Cette année, le département de l'Eure a encouragé la commune à poursuivre ses efforts et son engagement en faveur de la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics. Un petit coup de pouce dans l'action environnementale de la commune qui met un point d'honneur à gérer durablement les ressources naturelles et à préserver la biodiversité. Alors qui sait, Corneville décrochera peut-être sa première fleur dans les prochaines années ?

### Salle communale LES NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION

Habitants de la commune : ..... 250 €  
Habitants hors commune : ..... 400 €  
Option lave-vaisselle : ..... 40 €  
Chauffage du 1/10 au 30/04 : ..... 50 €  
Percolateur : ..... Gratuit

La salle est louée du vendredi soir au dimanche soir. Un chèque de caution de 500 € est demandé pour la location de la salle communale. Un supplément de 80 € sera facturé si le ménage n'est pas correctement effectué.



### LE CORNEVILLAIS



Rédacteur en chef :  
Jean-Claude Garnaud  
Photo et réalisation :  
Commission communication  
Rédaction, mise en pages et impression  
700 ex : NOTA BENE - 06 15 14 45 67  
www.creanotabene.fr  
En couverture :  
Jean-Claude Garnaud et les Bataill'Eure

## Vie municipale

### AU REVOIR M. GARNAUD ET BONNE RETRAITE !

Jean-Claude Garnaud a tiré sa révérence lors de son dernier discours des vœux, mais les Cornevillais, venus en nombre ce soir là, ont tenu à saluer le maire qu'il a été durant ces 14 années. Durant ses mandats, Jean-Claude Garnaud a su concrétiser des projets indispensables à la vie locale, tels que la mairie, le giratoire ou encore la classe de maternelle.



Grâce à son caractère fonceur et tenace M. Garnaud n'a rien lâché sur ces projets en dépit des difficultés à obtenir des subventions ou à jongler avec des normes et une législation toujours plus complexes. Par ailleurs, son humilité et sa capacité à savoir déléguer et s'entourer de partenaires compétents, lui ont permis de porter la commune à la place qu'elle mérite au sein de la Communauté de Communes ou encore à faire face avec pertinence à la gestion des temps périscolaires, par exemple. Jean-Claude Garnaud aura donc été un maire, qui du début à la fin, a su faire avancer la commune et lui permettre d'aborder l'avenir sereinement. Alors, merci M. Garnaud et bonne retraite... Vous l'avez bien méritée !  
Le conseil municipal

## Environnement

### LA RIVIÈRE N'EST PAS UNE POUBELLE

Lorsque les beaux jours, annonceurs des travaux d'entretien dans le jardin (taille des haies, tonte) arrivent, la commune est alors régulièrement interpellée pour des problèmes de végétaux déposés au bord des routes ou jetés à la rivière. Rappelons que chaque cours d'eau, est un milieu vivant, fragile et essentiel au cycle de la vie. C'est un lien essentiel entre la terre et l'océan qui accueille une riche biodiversité.

De ce fait, en aucun cas, le dépôt des déchets végétaux dans la rivière n'est autorisé. Pire, il peut favoriser des accumulations. Ces points d'accumulation accentuent les inondations localement, gênent la pratique nautique, bouchent les passes à poissons et demandent des efforts supplémentaires en termes d'entretien. D'ailleurs, l'article 541-2 du code de l'environnement stipule notamment qu'il est interdit d'abandonner ses déchets sous peine d'être puni d'une amende (contravention de 2<sup>ème</sup> classe), davantage si les déchets ont été transportés à l'aide d'un véhicule.

Alors, que l'on soit riverain ou usager des cours d'eau, ayons une pratique citoyenne et de bon sens pour nos déchets végétaux ou flottants : ne jetons rien dans la nature.

Des pratiques et des lieux appropriés existent (poubelles individuelles, collectives, déchetterie, compostage, paillage, broyage). Alors, un zeste de vivre ensemble, une pincée de solidarité amont-aval et du bon sens paysan ! Compostons, broyons, paillons et redécouvrons que nos déchets verts sont une ressource pour la terre et les plantes !!!!!



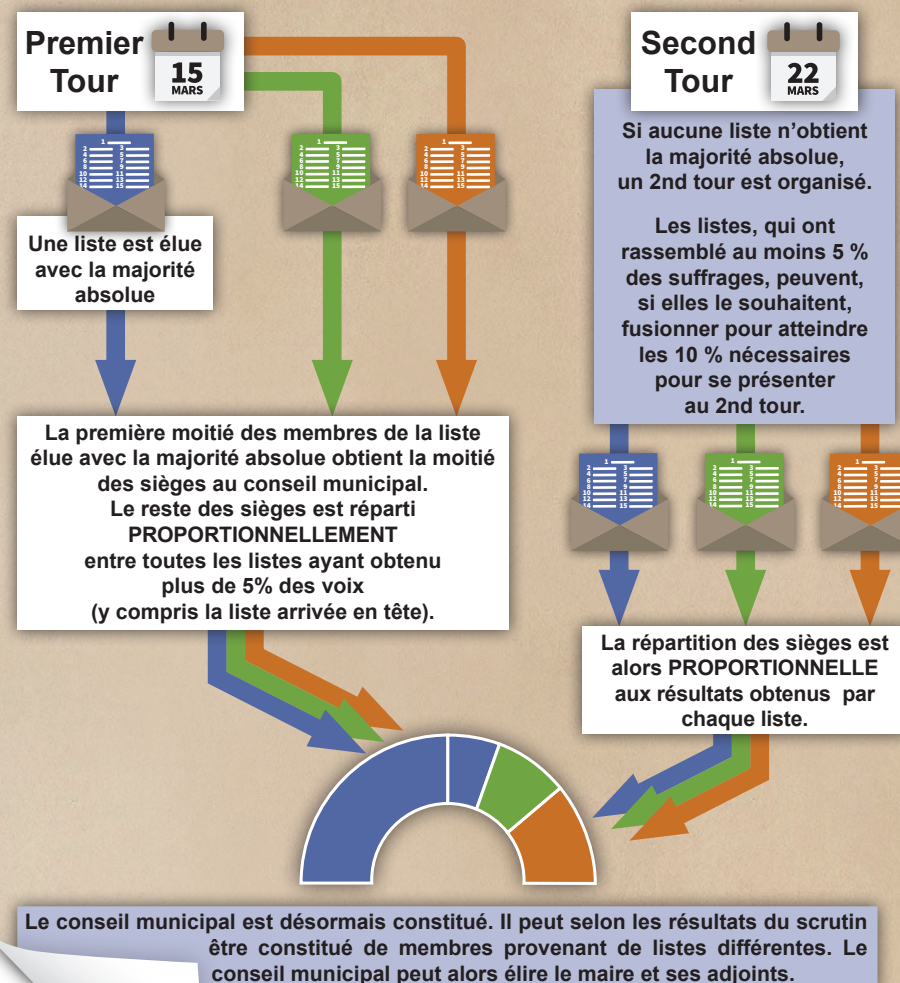
### Riverains de berges... C'est bon à savoir !

La réglementation avec l'article L215-14 du code de l'environnement rappelle que chaque propriétaire riverain du cours d'eau a un devoir d'entretien régulier. Cet entretien a pour objet de maintenir l'écoulement naturel des eaux (éviter la formation d'embâcles et d'amplifier le risque inondation), d'assurer la bonne tenue des berges (par la végétation), de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement du cours d'eau sans porter atteinte à celui-ci (pas de sur-entretien, pas de curage, pas de dépôt de déchets...). Toute action d'entretien sur la rivière doit être douce, adaptée et régulière.

## DOSSIER

### Elections municipales LE SCRUTIN DE LISTE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Depuis la loi du 17 mai 2013, le scrutin de liste, jusqu'alors réservé aux communes de 3 500 habitants et plus, s'applique aussi à partir de 1 000 habitants. Ainsi, pour Corneville, c'est un scrutin de liste proportionnel, à deux tours. Mais concrètement, comment ça marche ? Explication en image !



### QUI SIÉGERA À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

La désignation des conseillers intercommunaux se fait dans le cadre des élections municipales, les premiers des listes élues ayant vocation à siéger au sein des intercommunalités. Ce lien très fort entre les listes municipales et les élus dans les assemblées communautaires est une garantie que ces assemblées comprennent exclusivement des élus municipaux.



Les listes doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes, et avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement. Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Lors de l'éventuel second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

### Plantation d'une haie bocagère LES ENFANTS SENSIBILISÉS À L'ENVIRONNEMENT

Le 6 décembre dernier, les élèves de CM1 et CM2 ont planté des arbustes le long du lotissement du Moulin et ont été informés des bienfaits d'une haie bocagère comme la préservation de la biodiversité, la lutte contre le ruissellement ou la contribution au stockage de la pollution. L'achat de plants a été rendu possible grâce à l'intervention de Bernard FAGOO et de son association. Ils s'agit de plants locaux cultivés par une pépinière en partenariat avec le parc naturel des Boucles de Seine. La haie est composée de cornouillers, noisetiers, prunelliers, charmes et houx. Ces végétaux de notre région, parfaitement adaptés pousseront donc rapidement et offriront bientôt un abri pour les oiseaux.



Heureux de cette expérience écologique, les enfants et leurs professeurs seront ravis d'aller plus loin et de participer à d'autres événements consacrés à la préservation de notre planète.